



ALGER INDUSTRIES

20 au 24 septembre 2010

Palais des Expositions Alger



Contexte et objectifs

Devant la demande croissante des entreprises, la CCI Marseille Provence organise à nouveau le Pavillon France au salon Alger Industries

Quelques chiffres de l'Édition 2009 :

65 entreprises algériennes sur 1000 m² et 75 entreprises françaises sur 1010 m².

A noter la présence de 2 entreprises turques, 1 espagnole, 1 allemande, 3 polonaises et la représentation commerciale de l'Ambassade de Tunisie à Alger.

Nombre de visiteurs : 10 000

Cette manifestation est une plate-forme idéale pour les opérateurs dans les secteurs de la fabrication industrielle de la conception à la production :

- accessoires, équipements, sécurité
- assemblage/montage
- composants d'automatisme
- composants et systèmes électriques
- composants mécaniques, hydrauliques, pneumatiques
- contrôle, mesure, qualité
- équipements thermiques
- électronique industrielle
- formage
- informatique industrielle
- machines -outils
- manutention, levage, stockage
- matériaux
- outillage
- protection de l'environnement
- robotique
- services
- soudage/découpage
- traitements de surfaces
- usinage
- vision industrielle

Ce Salon est ouvert exclusivement aux professionnels.

vous pourrez bénéficier :

- d'un regroupement français et/ou régional avec stands propres au Pavillon France
- d'une Journée France clôturée par un cocktail
- d'un catalogue France
- de la création d'une identité visuelle

C O N T A C T S

CCI Marseille-Provence – WTC - 2 Rue Henri BARBUSSE - 13241 Marseille cedex 1

Paule TOURNIAIRE
Responsable Salons Internationaux à l'Étranger
Tel : 04 91 39 34 85
Email: paule.tourniaire@ccimp.com

Marie Hélène RECH
Coordinatrice Salons
Tel : 04 91 39 34 33
Fax : 04 91 39 34 53
Email : marie-helene.rech@ccimp.com

Graziella FIGARELLA
Assistante Salons
Tel : 04 91 39 33 51
Fax : 04 91 39 34 53
Email : graziella.figarella@ccimp.com

FORMALITES

VISA

CE PAYS NÉCESSITE L'OBTENTION D'UN VISA D'AFFAIRES. LES FORMULAIRES DEVRONT ÊTRE RETIRÉS ET DÉPOSÉS PAR VOS SOINS AU CONSULAT GÉNÉRAL DE VOTRE VILLE.

Formalités

Documents à fournir au consulat pour votre demande de visa

- Lettre d'invitation professionnelle que l'organisateur en Algérie vous fournira (Adresser votre demande par mail à : marie-helene.rech@ccimp.com en précisant : le nom, la fonction, les dates du séjour)
- l'ordre de mission de votre société pour la ou les personnes qui se déplacent
- Attestation d'assurance (voir assistance médicale au dos de votre carte bleue)
- passeport (validité + 6 mois)
- photocopie passeport (pages photo et adresse)
- 2 ou 3 photos d'identité selon le consulat
- 85€ en espèces par personne pour 1 séjour de 1 à 90 jours
- 125€ en espèces par personne pour 1 séjour supérieur à 90 jours
- formulaires de demande de visa dûment complétés en 2 exemplaires

Attention ! Le délai d'obtention des visas sera désormais de 14 jours
(principe de réciprocité)

IMPORTANT

**Merci de bien vouloir retourner le Contrat de Participation (formulaire1)
Dûment complété**

Vous venez de recevoir votre Dossier Technique Exposant pour votre participation au sein du Pavillon France au Salon Alger Industries 2010.

Outil de travail conçu pour simplifier votre participation, il contient tous **les éléments et bons de commande** relatifs aux différentes prestations proposées par la CCIMP.

Afin de bénéficier au mieux de ces services, nous vous invitons à :

retourner votre contrat de participation dûment complété et signé, en y apposant votre cachet, et joindre votre règlement par lettre recommandée avec accusé de réception par chèque (en toute lettre) à l'ordre de : **CCIMP**

À l'adresse suivante :

CMCI : 2 rue Henri Barbusse – 13001 Marseille

REMARQUES : Conditions de règlement

ARTICLE 1 : Paiement

Le règlement s'effectue en deux versements :

- ⇒ 50% à la réservation.
- ⇒ 50% 4 semaines avant l'ouverture du salon. Tout règlement non reçu aux dates fixées par le présent contrat, donne le droit à la CCIMP de disposer de la surface réservée.

Matériel supplémentaire :

Si vous souhaitez commander du matériel supplémentaire, la CCIMP vous adressera la liste du matériel et les prix du mobilier disponible.

Enseigne : Formulaire 2.

Catalogues de l'exposition :

Merci de nous adresser le formulaire 3 et 4.

Chaque entreprise bénéficie d'une insertion sur le catalogue général et le catalogue du Pavillon France.

Badges exposant et carte d'entrée :

Les badges exposants vous seront fournis la veille de l'ouverture de la manifestation par les organisateurs.

Cartes d'invitation :

La CCIMP vous adressera les cartes d'invitation sous format électronique et/ou support papier

La CCIMP décline toute responsabilité pour la réception des cartes en support papier avant le début de la manifestation.

Transport du matériel :

Merci de prévoir toutes les formalités de douane relatives à votre matériel

Nous restons à votre disposition pour vous indiquer les transporteurs qui ont l'habitude de travailler sur ce type d'opérations.

Réglementation :

1) Nous vous rappelons que selon le règlement général du salon Alger Industries, « les admissions au salon Alger Industries 2010 sont personnelles et incessibles ».

2) Aussi, "sauf autorisation expresse de l'organisateur, il est interdit à l'exposant de sous-louer son stand ou d'y présenter des articles pour le compte d'un tiers ou d'y faire la publicité de fabrications autres que les siennes".

RESERVATION D' HEBERGEMENT

Des réservations ont été faites par nos soins auprès de l'hôtel HILTON au tarif préférentiel de :

- 160 € → single côté jardin au lieu de 320 €
- 180 € → single côté mer au lieu de 340 €
- 190 € → double côté jardin au lieu de 350 €

taxes journalières 6 € (petit déjeuner : 10 € ou 17 €).

Un bulletin de réservation hébergement vous sera adressé dès réception de votre contrat de participation. Les chambres seront attribuées par ordre de réservation et selon les disponibilités.

BUDGET ALGER INDUSTRIES

1/ Stand de 12 m² : 250 € le m²

avec 1 table, 3 chaises, 1 meuble bas, moquette, éclairage
enseigne, inscription aux catalogues, badges, nettoyage 3000 €

Droits d'inscription et assistance technique 350 €

TOTAL 3350 €

L'opération est en cours de labellisation auprès d' Ubifrance, une remise située entre 500 et 1000 € pour 12 m² sera accordée à chaque entreprise participante (sous réserve que l'objectif en nombre d'entreprises soit atteint)

2/ Stand de 9 m² : 250 € le m²

avec 1 table, 3 chaises, 1 meuble bas, moquette, éclairage
enseigne, inscription aux catalogues, badges, nettoyage 2250 €

Droits d'inscription et assistance technique 350 €

TOTAL 2600 €

L'opération est en cours de labellisation auprès d' Ubifrance, une remise située entre 500 et 1000 € pour 9 m² sera accordée à chaque entreprise participante (sous réserve que l'objectif en nombre d'entreprises soit atteint)

FORMULAIRE 1

CONTRAT DE PARTICIPATION ALGER INDUSTRIES

DU 20 AU 24 SEPTEMBRE 2010

Société :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : Fax :
Site Web :
Me/Mlle/M. :
Fonction :
E-mail :
Activité :
.....

S'engage à participer à l'opération Alger Industries 2010 et réserve :
UN STAND :

- de 12 m² au prix de 3350 € (droits d'inscription inclus)
- de 9 m² au prix de 2600€ (droits d'inscription inclus)
- de m² au prix de(préciser la surface) (+ droits d'inscription de 350 €)
- avec angles : 1 : 200€/ llôt complet (4 angles) 700€

- Souhaite réservation à l'hôtel Hilton
- Hôtesse forfait 4 jours sur devis
- Insertion publicitaire : ½ page intérieure 350 € , 1 page intérieure 700 € (en quadrichromie)
- Joint un chèque d'acompte libellé à l'ordre de la CCIMP de 50% du montant total

A retourner dès que possible à
Paule TOURNIAIRE
Tel : 04 91 39 34 85
mail : paule.tourniaire@ccimp.com
Marie-Hélène RECH
Tel : 04 91 39 34 33
mail : marie-helene.rech@ccimp.com
Graziella FIGARELLA
mail : graziella.figarella@ccimp.com
FAX : 04 91 39 34 53

Date
Signature et cachet
de l'entreprise

La CCIMP se réserve le droit d'annuler la participation à la manifestation pour toutes raisons légitimes et en cas de force majeure.

- Si le quota en nombre de participants n'était pas atteint, la CCIMP se réserve le droit d'annuler le stand collectif et vous restituera alors le montant prévu pour cette prestation en conservant 300 € d'assistance technique.
- Pour toute annulation imputable à la société à moins de 30 jours du départ, la CCIMP se réserve le droit de facturer les sommes déjà engagées pour la réalisation de cette prestation.
- Le solde sera à payer 4 semaines avant le début de la manifestation.

Conformément à la loi du 6 Janvier 1978 modifiée, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, d'information, de modification et/ou de suppression des données auprès du Service Soutien aux Opérations de la Direction du Pôle Affaires Internationales au 2 rue Henri Barbusse, 13241 Marseille cedex 01 e-mail: affaires.internationales@ccimp.com.

A l'exception des données à caractère personnel nécessaires à l'organisation et l'exécution légales des actions à l'International et notamment, des missions en dehors de l'Union Européenne, la CCIMP s'engage à ne communiquer aucune autre donnée sans votre consentement préalable. Si vous acceptez que d'autres données puissent être transmises et/ou échangées avec des partenaires et sous-traitants de ces actions et missions, nous vous remercions de bien vouloir cocher la case ci-après

FORMULAIRE 2

**SIGNALÉTIQUE DE VOTRE STAND
DEMANDE DE BADGES**

Je soussigné(e)

(Nom, Prénom) :

Fonction :

Agissant pour le compte de l'entreprise :

Tél. : Fax : E-mail :

SIGNALETIQUE STAND

Nom de la société à faire figurer sur l'enseigne du stand (maximum 20 caractères)

DEMANDE DE BADGES EXPOSANTS

Nom de la société à inscrire sur le badge :

Des badges seront fournis aux exposants , merci de nous préciser le nom des personnes à inscrire sur les badges :

.....
.....
.....
.....
.....

PUBLICITE DANS LE CATALOGUE DES EXPOSANTS DU PAVILLON FRANCE

Ce catalogue, édité en 1 000 exemplaires, sera remis aux visiteurs professionnels du Salon Alger Industries 2010 et sera adressé aux entreprises algériennes qui en feront la demande. Afin d'offrir à votre entreprise une plus grande visibilité sur cet événement, et de promouvoir vos produits et/ou vos services, nous vous proposons

une insertion publicitaire au sein de ce catalogue.

Format du catalogue : A5 (14,8 cm x 21 cm à la française)

Votre choix d'insertion publicitaire dans le catalogue papier du Pavillon France :

- | | |
|--|-------|
| <input type="checkbox"/> 1 page intérieure en quadrichromie (format portrait)
Dimensions : Sans fond perdu : 12,5 cm x 18,5 cm
Avec fond perdu : 15,7 cm x 22 cm | 700 € |
| <input type="checkbox"/> 1/2 page intérieure en quadrichromie (format paysage)
Dimensions : Avec ou sans fond perdu : 8,7 cm x 12,5 cm | 350 € |

IMPORTANT !!!

Format du support à nous transmettre :

Fichier CD ROM sur ZIP / Xpress-Mac ou photoshop enregistré sous EPS ou Illustrator. La publicité doit être en

300 DPI (haute définition), en précisant la police de caractère, une sortie papier laser de la publicité est requise.

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) :

Fonction :

Agissant pour le compte de l'entreprise :

.....

Tél. : Fax : E-mail :

Fait à :

Date :

Signature et cachet de l'entreprise

Conditions générales de vente

ARTICLE 1 - Clause générale

Les présentes conditions générales de vente sont systématiquement énoncées au dos du bon de commande. En conséquence, le fait de signer le bon de commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'entreprise exposante à ces conditions générales de vente, à l'exclusion de tout autre document, tel que prospectus, catalogues pouvant être émis par la CCIMP qui n'ont qu'une valeur indicative. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la CCIMP prévaloir contre les conditions générales de vente. Toute condition contraire opposée à l'entreprise exposante sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la CCIMP, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

ARTICLE 2 - Formation du contrat

En cas de commande reçue de l'acheteur, celle-ci ne sera considérée comme acceptée définitivement par la CCIMP qu'après acceptation écrite de sa part.

ARTICLE 3 - Inscription et Attribution des stands

Les inscriptions ne pourront être satisfaites que si elles sont accompagnées de l'acompte correspondant et dans la limite des emplacements et des angles disponibles. Aucune inscription ne sera prise en compte sans le versement de cet acompte. Toute inscription ne sera définitive qu'à compter de la date de valeur du chèque ou du virement au crédit de CCIMP. La surface minimum des stands mise en location est de 12m². **Si la demande de participation excède l'offre de stands et angles, la priorité sera donnée aux sociétés, par ordre d'arrivée du bulletin d'inscription.** Aucune inscription à ce salon ne sera validée si l'exposant n'a pas réglé la totalité des factures relatives aux expositions antérieures.

ARTICLE 4- Installation

La CCIMP s'engage à mettre à la disposition des exposants leurs stands 48 heures avant l'ouverture officielle de la manifestation. Les stands ne devront être vidés sous aucun prétexte, même en partie, avant la clôture officielle de la manifestation. Il est formellement interdit à l'exposant de procéder directement à des installations électriques, un électricien est mis à sa disposition pour tout branchement ou modification à sa demande. Toute la surface au sol des stands est couverte de moquette, les cloisons des stands sont réalisées en ossature aluminium avec remplissage de contreplaqué.

Les exposants sont tenus de communiquer à la CCIMP la liste de leur personnel affecté à la manifestation économique afin de leur délivrer des badges pour identification

ARTICLE 5 - Prix. Conditions de paiement

Le prix est stipulé ferme définitif, pour un montant toutes taxes comprises, figurant aux conditions particulières et sera payable selon les modalités suivantes :

100% à la signature du bon de commande

ARTICLE 6 - Annulation

6.1 Annulation par l'exposant

Les exposants peuvent annuler leur participation sous certaines conditions :

- moins de 30 jours avant la manifestation : la totalité du paiement restera dû à la CCIMP quelque soit la cause d'annulation y compris en cas de force majeure.
- plus de 30 jours avant la manifestation : la CCIMP conservera uniquement le montant de l'acompte versé par l'exposant.

6.2 Annulation par la CCIMP

La CCIMP se réserve le droit d'annuler la manifestation pour quelque raison que ce soit y compris la force majeure.

La force majeure s'entend notamment des tremblements de terre, des grèves nationales, des retards dans les approvisionnements, des guerres, des actes des autorités publiques, du boycott des produits français, des actes de terrorisme etc. ou tout autre évènement imprévisible, irrésistible et insurmontable indépendant de la volonté de la CCIMP et entravant les prestations, ainsi que tout empêchement né d'une modification dans la réglementation internationale des produits, constituant un obstacle à l'exécution des présentes conditions générales de vente.

Ces cas de force majeure suspendent de plein droit les obligations de la CCIMP relatives à ces conditions générales de vente et dégagent alors la CCIMP de toute responsabilité ou de tout dommage pouvant en résulter à l'exposant ou aux tiers.

ARTICLE 7 - Sanction du retard de paiement. Pénalités

A titre de clause pénale, l'acheteur ou le bénéficiaire de la prestation sera redevable, 7 jours après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse, d'une pénalité pour retard de paiement, calculée par application à l'intégralité des sommes restant dues, d'un taux d'intérêt égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal.

ARTICLE 8 - Responsabilité Assurance

Chaque exposant au salon devra être titulaire d'une police d'assurance couvrant sa responsabilité pour les dommages causés aux tiers y compris les autres exposants et dont il serait reconnu personnellement responsable mais aussi les dommages causés à lui-même.

D'une façon générale, la CCIMP décline toute responsabilité pour tout incident indépendant de sa volonté pouvant troubler le déroulement de la manifestation et portant un préjudice quelconque aux exposants notamment en cas de vol ou de détérioration du matériel appartenant aux exposants.

ARTICLE 9 - Confidentialité

Les études et documents remis ou envoyés par la CCIMP demeurent sa propriété ; ils ne peuvent donc être communiqués à des tiers sous quelque motif que ce soit par l'acheteur ou le bénéficiaire de la prestation.

ARTICLE 10 - Fournisseurs

Les exposants pourront recourir aux services de transitaires proposés par la CCIMP. Pour les aménagements complémentaires de leurs stands individuels pré-équipés, les exposants pourront faire appel aux services du prestataire recommandé par la CCIMP pour l'agencement général de l'exposition et des stands équipés.

La CCIMP décline toute responsabilité pour toutes les prestations fournies directement à l'exposant par d'autres fournisseurs. La CCIMP ne pourra être tenue pour responsable des retards, des erreurs, des détériorations ou des vols survenus du fait de ces fournisseurs.

ARTICLE 11- Litiges

Tout litige relatif à la présente vente, ou prestation même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, sera à défaut d'accord amiable de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Marseille (CCIMP).